

DEC211292DR07

Décision portant nomination de Mme Françoise MECHIN aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR5223 intitulée « Ingénierie des matériaux Polymères ».

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° **DEC201509DGDS** portant renouvellement de l'unité mixte n°**UMR5223** intitulée « **Ingénierie des matériaux Polymères** » et nommant **M. Jannick DUCHET-RUMEAU** en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'**UMR5223** en date du 04 / 03 / 2021 ;

Considérant que **Mme Françoise MECHIN** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée **par la délégation Rhône Auvergne du CNRS du 27 au 29 avril 1998 et du 25 au 27 mai 1998** ;

DECIDE :

Article 1^{er} : **Mme Françoise MECHIN, chargée de recherche,** est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'**UMR5223** intitulée « **Ingénierie des matériaux Polymères** » à compter du **01 janvier 2021**.

Mme Françoise MECHIN exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, **Mme Françoise MECHIN** est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne le 01 avril 2021

Le directeur de l'unité
Jannick DUCHET-RUMEAU

Visa du délégué régional du CNRS
Laurent BARBIERI

Visa du directeur de l'Institut National des Sciences Appliquées de Lyon
Frédéric FOTIADU

